

11N13

11N13

Légende

Carte des titres miniers

- Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion  
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité  
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué  
 P-En attente de renouvellement, U-Refusé
- Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-Demande, E-Exploité  
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement  
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé
- Aire de titres en traitement**
- Bal d'exploitation en fonds marins (BEF)**
- Territoire arpenté non désignable**
- Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim**
- Bal d'exploitation de substances minérales de surface (BES)**
- Aire d'extraction**  
 Autorisation sans bal
- Certificat d'autorisation**
- Déclaration de conformité**
- DM (concession minière) ou BM (bal minier)**  
 BEP (Permis d'exploitation sous forme de bal)
- Le chiffre identifie le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure indique l'état de la propriété et celle dans la partie supérieure le statut du site d'exploitation**

- Substance extraite**
- |                      |                   |                           |             |
|----------------------|-------------------|---------------------------|-------------|
| G) Sable de silice   | I) Gravier        | O) Dolomie                | U) Autre    |
| H) Calcaire          | J) Terre jaunâtre | P) Ferme concédée         | X) Calcaire |
| E) Minerai de silice | N) Terre noire    | R) Ressou miniers inertes | Y) Calcaire |
|                      |                   | S) Sable                  | T) Tourbe   |

- Statut du site d'exploitation**
- |                           |           |          |                 |                  |
|---------------------------|-----------|----------|-----------------|------------------|
| O) Ouvert sous conditions | O) Ouvert | F) Fermé | N) Non autorisé | T) En traitement |
|---------------------------|-----------|----------|-----------------|------------------|

Contrainte à l'activité minière

- Contrainte majeure**
- Territoire réservé à l'État ou soustrait au régime des titres miniers par arrêté ministériel ou par l'effet d'une autre loi
  - Périère urbanisée
  - Territoire soustrait au régime des titres miniers par arrêté ministériel en matière d'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel (sont permises)
  - Territoire ou le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
  - Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
  - Territoire incompatible avec l'activité minière
- Contrainte mineure**
- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
  - Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif

- Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinni

- Entente Pilagan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

- Mission de Bétiame, Essipk, Mashewash, Nutshekuan

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 22'00" ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 5.5"

Système de référence géodésique North American 1983  
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
 ZONE 20

48°30'00" Coordonnée géographique  
 648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 20

**Echelle 1:50 000**

0 1000 2000 3000 mètres

AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

